

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**Laure Blévis, Etienne Campens, Stéphane Dorin,
Yamina Tadjeddine, Laure de Verdalle, Caroline Vincensini**

Coefficient : 3 ; **durée** : 6 heures

Sujet : *L'éducation est-elle efficace ?*

Dans l'esprit de l'épreuve, le sujet proposé cette année exigeait des candidats, pour être correctement traité, qu'ils mobilisent conjointement leurs connaissances d'économie et de sociologie. Par ailleurs, les connaissances des candidats relatives à l'histoire de l'institution scolaire en France (J. Ferry et la Troisième République, le collège unique, la massification...) étaient attendues, et ont été trop peu souvent mobilisées.

Le sujet invitait les candidats à réfléchir sur la nature et les contours de l'éducation d'une part, sur la signification pour l'économiste et le sociologue du terme « efficacité » d'autre part. A partir de là, il s'agissait d'interroger ce que pouvait être l'efficacité de l'éducation : par rapport à quels objectifs et quels critères ? Par rapport à quels processus dynamiques ? Les documents centraient le thème de l'éducation autour de l'institution scolaire, mais incitaient également les candidats à utiliser leurs connaissances sur la socialisation dans le milieu familial. Ils suggéraient, sans être exhaustifs, que l'efficacité de l'éducation pouvait se mesurer à l'aune de l'efficacité des dépenses publiques d'éducation, du succès des élèves et étudiants aux diplômes, de l'insertion sur le marché du travail, de la lutte contre les inégalités sociales, de la socialisation en général. Il semblait aussi pertinent de distinguer l'évolution de l'efficacité de l'éducation selon les périodes, les objectifs et les résultats étant variables dans le temps, et de mettre l'accent sur les processus dynamiques qui entretenaient éventuellement une inefficacité de l'éducation. Sur le thème de la socialisation dans le milieu familial, trop peu de candidats ont souligné les effets de la concurrence entre instances de socialisation sur l'efficacité de l'éducation. L'importance croissante des media dans la construction des « cultures lycéennes » dont parle la sociologue Dominique Pasquier n'a pas été mise en évidence pour rendre compte des difficultés que l'institution scolaire peut rencontrer dans la transmission de valeurs et de contenus. De manière plus générale, on relève un manque de mise en perspective historique des analyses relatives à l'inégalité des chances et à la rentabilité différentielle des diplômes selon l'origine sociale. En particulier, l'évolution des contenus dispensés, par exemple sur les savoirs de base que l'école devrait transmettre à chaque citoyen, et les débats qui s'y rapportent, ne sont que très rarement évoqués.

Le jury attendait la construction d'un plan analytique, qui combine la définition de l'éducation et de ses objectifs, la mesure de son efficacité, l'explication des mécanismes économiques et sociologiques en jeu, ainsi éventuellement qu'une analyse des mesures proposées pour améliorer l'efficacité de l'éducation. Les plans thématiques (efficacité de l'éducation abordée successivement dans deux ou trois grands domaines) n'étaient pas proscrits *a priori* mais permettaient rarement aux candidats d'évoquer toutes les dimensions du sujet. Qui plus est, ils conduisaient fréquemment à occulter la question de l'évolution

temporelle des objectifs à l'aune desquels peut se mesurer l'efficacité de l'éducation. De la même manière, les plans binaires du type 1/ efficacité économique, 2/ efficacité sociale n'étaient pas (une fois encore) les plus pertinents, dans le cadre d'une épreuve qui demande aux candidats d'explorer de façon conjointe les dimensions économiques et sociales des sujets proposés. Le jury a donc valorisé les copies qui ont traité le sujet à partir d'une bonne réflexion sur les objectifs que l'on peut assigner à l'éducation, sur la difficulté de mesurer cette efficacité, et sur la possibilité de conflits entre objectifs. Le jury rappelle que l'objectif de cette épreuve est de tester la capacité des candidats à mener une analyse construite d'un phénomène, grâce aux outils méthodologiques des sciences sociales.

Le jury a particulièrement apprécié les copies qui discutaient de l'efficacité de l'éducation sous l'angle de l'efficacité des politiques publiques (évaluation de l'efficacité des dépenses publiques dans ce champ ; mise sur agenda de questions éducatives).

Une lecture fine du document 5 a également été appréciée : si la majorité des copies y ont vu – essentiellement à travers la dernière ligne – l'illustration des thèses de P. Bourdieu sur la reproduction des inégalités sociales par l'école, nous attendions aussi la mise en évidence de l'efficacité relative des diplômes pour les enfants d'ouvriers pour accéder à la catégorie de cadres (ligne bac+5) et (à titre de bonus) une interrogation sur ce qui constituait le point aveugle du document (le pourcentage d'accès aux différents diplômes en fonction de l'origine sociale). *A contrario*, le document pouvait aussi illustrer la différence de rendement des diplômes selon les catégories sociales, que les bonnes copies ont relié à l'analyse des réseaux de M. Granovetter. Le jury souligne enfin la maladresse des copies ayant isolé la ligne des diplômés du CAP, dont la légende précise pourtant que les chiffres n'étaient pas significatifs.

Des connaissances sur la théorie de la croissance endogène, l'effet-maître et l'effet-établissement (qui pouvaient être suggérés par le document 7), des comparaisons internationales ponctuelles, l'analyse des politiques éducatives (mise sur agenda etc.), la remarque selon laquelle le contenu des savoirs enseignés avaient évolué dans le temps, n'étaient pas attendues en tant que telles mais ont été fortement valorisées dans le petit nombre de copies y ayant fait référence.

La grande majorité des candidats ayant visiblement des connaissances sur le thème de l'éducation, toutes les copies solides mobilisaient une gamme assez satisfaisante de références sociologiques et économiques ; le jury a alors distingué plus particulièrement celles qui mobilisaient des références propres à la sociologie de l'éducation (en évoquant par exemple, au-delà de P. Bourdieu et R. Boudon, les travaux de M. Duru-Bellat, A. Van Zanten, S. Beaud...) ainsi que des études économiques un peu plus pointues (G. Becker, E. Maurin, M. Gurgand...).

A l'inverse, le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies présentant les maladresses suivantes :

- Des introductions pauvres qui ne reviennent pas sur la définition des termes du sujet (éducation / efficacité) ou qui le font de façon mécanique, sans véritable problématisation.
- Un manque de réflexion sur les effets pervers de la massification scolaire, l'inflation des diplômes, pourtant suggérée par le document 6.
- Une sous-exploitation des documents. Par exemple, le document 3 ne donnait pas seulement des indications sur les inégalités sur le marché du travail entre les hommes et les femmes, il permettait également de discuter de la pertinence de la théorie du capital humain quant aux choix individuels d'éducation et quant à l'efficacité de ces choix.
- L'absence de référence aux thèses de P. Bourdieu sur la reproduction des inégalités sociales par l'école, ou de G. Becker sur le capital humain, était considérée comme un manque et a été

sanctionnée (même s'il ne s'agissait bien sûr pas de bâtir l'ensemble du devoir sur ces deux auteurs).

- Beaucoup de copies en restèrent à la mise en évidence de l'existence d'objectifs assignés à l'éducation, concluant ainsi à leur efficacité. Or ce n'est pas parce que l'école se donne pour objectif de transmettre des valeurs (par exemple) qu'elle est nécessairement efficace dans la poursuite de cet objectif !

- Dans l'ensemble, les copies ont été plus souvent déséquilibrées en faveur de la sociologie. Notamment, l'efficacité de l'éducation au regard du marché du travail, l'adéquation entre les formations et les besoins du marché du travail, l'évolution de la structure de l'emploi (cause et conséquence des évolutions de l'éducation) ont, au grand étonnement du jury, été trop peu développées, si l'on considère le nombre de documents qui incitaient les candidats à évoquer ces dimensions du sujet.

- Enfin, un nombre non négligeable de copies s'en est tenu à un traitement journalistique de la question, confondant jugement politique et démonstration rigoureuse.

Le jury rappelle aux candidats que les documents sous forme de textes constituent, au même titre que les documents sous forme de tableaux statistiques, des données brutes dont on attend qu'ils les analysent avec les outils de l'économiste et du sociologue, avec un certain recul, pour ne pas verser dans la paraphrase. Trop de copies ont ainsi pris le document 4 pour argent comptant : s'il est indéniable que le rapprochement entre université et entreprise doit être pensé, on pouvait aussi s'interroger sur le bien fondé d'un plus grand rôle des entreprises dans la définition des contenus éducatifs, eu égard au rôle socialisateur universel de l'éducation, avec un risque d'instrumentalisation. De même, le constat du bilan mitigé des ZEP (document 8) devait s'accompagner d'apports personnels pour expliquer les résultats obtenus. Enfin, le document 9 incitait les candidats à replacer les propos de Durkheim dans le cadre plus large de la pensée de cet auteur, en explicitant des points implicites dans le texte (risque d'anomie, importance de la socialisation, passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique par exemple), mais aussi en resituant ses analyses dans leur contexte historique.

En ce qui concerne la forme, le jury a noté un accroissement assez net des écarts de niveau entre d'une part une tête de concours qui présente des copies soignées et pertinentes et d'autre part un nombre trop important de copies très pauvres, mal construites, à l'orthographe déplorable, qui sont très éloignées des exigences basiques de la dissertation.

Les manquements à ces exigences s'expriment notamment à travers l'incapacité de nombreux candidats à annoncer leur plan en introduction et à rédiger ensuite des transitions claires et convaincantes. Rappelons que ces transitions sont absolument nécessaires, en particulier lorsque l'on a affaire à des copies de plus de vingt pages ! Le jury souligne une nouvelle fois à cette occasion que les copies les plus longues sont loin d'être les meilleures. Bien sûr, il n'existe pas de longueur maximale mais le jury a sanctionné sévèrement quelques copies très pauvres sur le fond et très longues. Afin de faciliter la lecture, nous rappelons enfin aux candidats que les copies de concours sont quadrillées avec des petits carreaux et qu'ils sont priés de n'écrire qu'une ligne sur deux.